



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 11 MARS 2017 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**



**BARKMERE**

<b>Étaient présents :</b>	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Chantal Raymond Stephen Lloyd Marc Fredette
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes
<b>Absence :</b>		Bruce MacNab Tim Kalil Jake Chadwick

**1. RÉSOLUTION 2017-019 – Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par la conseillère Chantal Raymond et résolu à l'unanimité par les membres présents de modifier l'agenda en remplaçant le point 6. Urbanisme par Sécurité publique et en soustrayant le point 6.1 :

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Adoption des procès-verbaux**

2.1 Séance ordinaire du 11 février 2017

**3. Affaires courantes**

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

**4. Finances et Administration**

- 4.1 Rapport de la direction générale
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Résolution – Tarification pour la location des quais pour l'année 2017

**5. Environnement**

- 5.1 Résolution – Adhésion 2017 à CRE Laurentides
- 5.2 Résolution – Achat de rideau de turbidité

**6. ~~Urbanisme~~ Sécurité publique**

- ~~6.1 Résolution – Dispense de lecture du Règlement 244~~
- 6.2 Résolution – Adoption du Règlement 244 modifiant le règlement 134

**7. M.R.C. et affaires gouvernementales**

- 7.1 Rapport du maire

**8. Levée de L'assemblée**

**ADOPTÉE**



## **2. Adoption des procès-verbaux**

### **2.1 RÉSOLUTION 2017-020 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2017**

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2017 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

## **3. Affaires courantes**

### **3.1 Annonces**

Aucune annonce n'a été faite.

### **3.2 Correspondances**

Aucune correspondance officielle n'a été reçue.

### **3.3 APLÉ**

Aucun représentant n'était présent.

### **3.4 Suivi de la dernière séance**

Le maire informe que l'entente avec la nouvelle Régie d'Incendie du Nord-Ouest des Laurentides (RINOL) a été finalisée. Elle est déposée en séance pour les membres du Conseil. Elle sera d'une durée d'un an, rétroactive au 1er janvier 2017. Une autre entente devra être signée d'ici la fin juin pour couvrir les cinq années 2018 à 2022 inclusivement. Les négociations ont été un peu long compte tenu des spécificités de la Ville de Barkmere où la majorité des résidences ne sont accessibles que par l'eau, et la plupart des autres, par des chemins privés. L'entente prévoit que la Ville et la RINOL doivent mettre en place un plan d'intervention pour ces résidences difficiles d'accès pour les camions de pompiers.

### **3.5 Période de questions (30 minutes)**

Début de la période de questions : 10h07

Susan De Schultess : Quelle est la structure de la Rinol.

C'est une organisation sans but lucratif dont l'actionnariat est composé des municipalités participantes. Barkmere n'est pas un actionnaire mais a une entente de desserte contractuelle avec l'organisme.

Michel Miller : La ville de Barkmere n'a pas l'autorité afin de sortir du Lac des Écorces des bateaux qui ne respecteraient pas la réglementation municipale puisque c'est de juridiction fédérale.

Selon des informations recueillies auprès de la Sureté du Québec, ces derniers auraient l'autorité de procéder à la sortie de bateaux du lac et ce, basé sur notre règlement de vignette.



Andrea Leber : concernant la disponibilité d'un bateau qui serait potentiellement utilisé par la Rinol, la ville au lieu d'en acquérir un, pourrait regarder la possibilité d'instaurer un calendrier de disponibilité d'embarcations avec différents propriétaires de bateaux.

Nous ne pourrions envisager ce type de calendrier car la Rinol exige que l'embarcation leur soit dédiée à 100%. Ce bateau serait équipé d'éléments spécifiques pour le combat d'incendie. En complément, le Lac des Écorces n'est pas le seul lac couvert par la Rinol, il devrait envisager d'en acquérir un qui servirait pour l'ensemble des lacs couverts par la régie.

Fin de la période de question : 10h34

#### 4. Finances et Administration

##### 4.1 Rapport de la direction générale

Nous avons reçu deux demandes de PIIA.

##### 4.2 RÉSOLUTION 2017-021-Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere					
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant					
Town of Barkmere					
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant					
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication	
No.	Payee	Amount	Date		Explanation
EFP-603	Bell	\$83,15	2017-02-13	Ligne téléphonique Hôtel de ville	Phone lines Town Hall
EFP-604		\$200,49	2017-02-22	Paie pour période finissant 2017-02-18	Pay for period ending 2017-02-18
EFP-605		\$4 256,07	2017-02-22	Paie pour période finissant 2017-02-18	Pay for period ending 2017-02-18
EFP-606		\$2 909,61	2017-02-22	Paie pour période finissant 2017-02-18	Pay for period ending 2017-02-18
EFP-607	Hydro-Québec	\$371,61	2017-02-21	Électricité - luminaires de rue	Electricity - Street lighting
EFP-608		\$1 877,40	2017-03-08	Paie pour période finissant 2017-03-04	Pay for period ending 2017-03-04
EFP-609		\$1 433,11	2017-03-08	Paie pour période finissant 2017-03-04	Pay for period ending 2017-03-04
EFP-610		\$143,65	2017-03-08	Paie pour période finissant 2017-03-04	Pay for period ending 2017-03-04
EFP-611	Hydro-Québec	\$233,62	2017-03-22	Électricité 194 ch. Barkmere	Electricity 194 Barkmere Road
EFP-612	Hydro-Québec	\$335,65	2017-03-21	Électricité - luminaires de rue	Electricity - Street lighting
EFP-613	Hydro-Québec	\$1 244,40	2017-03-22	Électricité 199 ch. Barkmere	Electricity 199 Barkmere Road
EFP-614	Bell	\$83,15	2017-03-13	Ligne téléphonique hôtel de ville	Phone lines Town Hall
EFP-615	Mastercard	\$57,34	2017-03-08	Dépenses diverses	Miscellaneous expenses
PPA	Paiements Globaux Canada SENC	40,24	2017-03-01	Location de base mensuel carte débit	Monthly debit card base location
		\$13 269,49		Total - Règlement 213	Total - Bylaw 213
4237	Sylvain Miller	\$200,00	2017-03-11	Présentoir pour myriophylle à épi	Milfoil display
4238	Ultima Assurances et Services Financiers	\$265,00	2017-03-11	Avenant	Amendment
4239	Tremblay Savoie Lapierre	\$46,96	2017-03-11	Consultation légale	Legal consulting
4240	Steve Deschenes	\$218,28	2017-03-11	Comptes de dépenses	Expenses account
4241	DBO Expert inc.	\$81,35	2017-03-11	Contrat de service pour système Enviro-Septic	Enviro-Septic service contract
4242	Photocopies Illico	\$564,40	2017-03-11	Photos cour municipale	Photos Municipal Court
4243	Ministère de la Culture et des Comm.	\$1 522,00	2017-03-11	Projet d'acquisition	Acquisition project
4244	Ville de Sainte-Agathe-des Monts	\$344,93	2017-03-11	Ouverture dossiers cour municipale	Files opening Municipal Court
4245	Alissa Meurs	\$200,00	2017-03-11	Nettoyage Hôtel de ville	Town Hall cleaning
4246	Dave Williams Roy	\$585,21	2017-03-11	Comptes de dépenses	Expenses account
	TOTAL	\$17 297,62			

##### 4.3 RÉSOLUTION 2017-022-Tarifcation pour la location des quais pour l'année 2017

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de fixer les tarifs applicables pour la location des quais pour la période du 15 mai 2017 au 31 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif applicable pour l'année 2016 était de 499,00 \$ pour un amarrage de taille régulière et 275,00 \$ pour un petit amarrage;

**CONSIDÉRANT** les travaux pour le réaménagement et la réfection des infrastructures à la marina ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à l'achat de certains quais de location ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015-016 ;



**CONSIDÉRANT QUE** les coûts économiques doivent être absorbés par les frais de location des quais afin de ne pas affecter le budget de fonctionnement général de la Ville ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Ville de Barkmere fixe le tarif applicable pour la location des quais municipaux aux résidents pour la période du 15 mai 2017 au 31 octobre 2017 à la somme de 506,00 \$ pour un amarrage de taille régulière et 279,00 \$ pour un petit amarrage;

**ET**

**QUE** la Ville de Barkmere autorise la direction générale à signer les contrats de location des quais.

**ADOPTÉE**

## **5. Environnement**

### **5.1 RÉSOLUTION 2017-023-Adhésion 2017 à CRE Laurentides**

**CONSIDÉRANT QUE** le CRE Laurentides s'implique dans la protection et la mise en valeur de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere désire devenir membre de cet organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la cotisation annuelle pour le secteur municipal est de 120,00\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville veut désigner son représentant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**DE DEVENIR** membre de CRE Laurentides;

**DE PAYER** la cotisation 2017 au montant de 120,00\$;

**ET**

**DE NOMMER** le conseiller Monsieur Jake Chadwick à titre de représentant de la Ville de Barkmere.

**ADOPTÉE**

### **5.2 RÉSOLUTION 2017-024– Achat rideau de turbidité**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere vise à procéder à l'éradication du myriophylle à épis l'été prochain ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour accomplir ces tâches les employés et les bénévoles devront utiliser et installer un rideau de turbidité afin de circonscrire la fragmentation potentielle des plantes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'AUTORISER** l'achat d'un rideau de turbidité au cout maximal de 1300.\$ plus les taxes applicables et d'affecter cette somme au surplus accumulé de la Ville.



## **ADOPTÉE**

### **6. Sécurité public**

#### **6.1 RÉSOLUTION 2017-025– Adoption du Règlement 244 modifiant le règlement 134**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil le 11 février 2017 par le Conseiller Marc Fredette ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'ADOPTER** le règlement 244 modifiant le règlement 134.

## **ADOPTÉE**

### **7. M.R.C et affaires gouvernementales**

#### **7.1 Rapport du maire**

La Sûreté du Québec (SQ) a mis fin à l'entente avec la MRC des Laurentides, où celle-ci retournait la moitié de la ristourne sur les redevances payées à la SQ en échange de trois agents supplémentaires sur son territoire. La SQ fournira le même service à même ses nouveaux budgets, sans que les municipalités de la MRC aient à contribuer davantage. Par le passé, Barkmere s'était opposé à cette mesure dont elle ne bénéficiait pas du tout. Donc, nous devrions recevoir une ristourne un peu plus élevée cette année, en comparaison avec les 6 ou 7 dernières années.

Il y a eu une présentation avant la séance du Conseil sur les nouvelles règles du Ministère de l'Environnement (MDDELCC) sur la collecte des matières organiques. Le MDDELCC a décidé d'assouplir les exigences pour les petites municipalités, dont Barkmere fait partie. D'une part, nous ne serons plus obligés de faire la collecte, mais pourrions remplacer la collecte par une distribution de composteurs domestiques, et rencontrer les exigences du MDDELCC. Ce sera donc un choix financier et/ou pratique pour la Ville de Barkmere, entre l'achat et la distribution de bacs « organiques » versus les composteurs. De plus, les petites municipalités n'auront qu'à recycler les matières végétales seulement, ceci afin de réduire l'intérêt pour les animaux sauvages tels que les ours et les raton-laveurs.

Par contre, le MDDELCC veut accélérer le mouvement vers le recyclage des matières organiques, et exige (un peu tard maintenant que les budgets sont adoptés!) que les municipalités couvrent 30% des résidences dès 2017, 50% en 2018 et 70% en 2019, pour en arriver à 100% en 2020. Si cette nouvelle exigence n'est pas rencontrée, les municipalités se verront couper en partie leur retour de redevance pour le recyclage. Pour nous, l'investissement requis pour rencontrer le chiffre de 30% excéderait de beaucoup la perte de la partie de la redevance pour 2017, et donc il n'y a aucun avantage à précipiter nos actions. Par contre, la MRC souhaite toujours aller de l'avant, et comme les redevances sont distribuées d'abord aux MRC, la pression sera forte pour que toutes les municipalités aillent de l'avant, d'une façon ou d'une autre. À noter que la RIDR, dont nous faisons partie, a décidé d'investir dans un centre de compostage de toute façon; l'objectif, louable, étant toujours de réduire l'enfouissement des déchets.

### **8. Levée de l'assemblée**

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 8 avril 2017, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.



### **8.1 RÉSOLUTION 2017-026-Levée de la séance**

Il est 11h03

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Marc Fredette et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée.

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Steve Deschenes, Directeur général  
et secrétaire-trésorier.

